



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Lundi 30 septembre 2019

POLITIQUE DE L'HABITAT : DOMAINE DE KERLOUDAN – BOULEVARD FRANÇOIS MITTERRAND – ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Armelle GEGOUSSE, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Martine LIEDOT, Anne-Valérie RODRIGUES, Christelle CAINJO, Isabelle GUSMINI, Michel ROUALO, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Sylvain BRITEL, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Antoine GOYER à Serge LECUYER, Jean-Luc MADEC à Bernard CLERGEON, Loïc TONNERRE à Michel ROUALO, Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR, Philippe DONIES à Dominique QUINTIN, Irène BELLEC à Daniel LE LORREC.

Absents : Dominique SAURAY, Nolwenn DELALEE, Dominique DAUGES,

Secrétaire de séance : Bernard CLERGEON

**Présents : 24
Pouvoirs : 06
Absents : 03**

**DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ET FONCIER**

n°19

**POLITIQUE DE L'HABITAT : DOMAINE DE KERLOUDAN – BOULEVARD FRANCOIS MITTERRAND –
ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Rapporteur : Pascaline ALNO

La commune de Ploemeur a souhaité, dans le cadre du déficit de logements locatifs sociaux au titre de la loi SRU, des objectifs triennaux de rattrapage qui lui sont fixés par l'Etat, et de la mise en œuvre du programme local de l'habitat communautaire 2017-2022, favoriser la production de logements locatifs publics financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) sur son territoire.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 4 octobre 2017, a décidé de mettre en place une aide modulable de 35 € par m² de surface habitable.

La SCCV Domaine de Kerloudan a obtenu un permis de construire le 5 octobre 2018 pour la construction de 29 logements dont 10 logements locatifs sociaux.

Bretagne Sud Habitat, l'office public de l'habitat du Morbihan réalise les 10 logements locatifs sociaux et sollicite une subvention.

Le programme est financé en PLUS pour 5 logements (dont 1 T3 et 4 T2) et en PLAI pour 5 logements (dont 3 T2 et 2 T3). La surface habitable est 498,08 m², la subvention est donc de 17 433 €.

Vu la délibération du Conseil municipal du 4 octobre 2017 décidant de mettre en place une aide pour la production de logements locatifs sociaux ;

Vu l'avis de la commission « Urbanisme et logement » du 19 septembre 2019 ;

Vu l'avis de la commission « Finances et ressources humaines » du 23 septembre 2019 ;

Vu la demande de Bretagne Sud Habitat ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

➤ **ACCORDE** une subvention de 35 € le mètre carré de surface habitable à Bretagne Sud Habitat pour la production de 5 logements financés en PLUS et 5 logements financés en PLAI

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.
Ronan LOAS,
Maire

